|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Août 2021 |
| Rédactrice d’un site d’information constamment visée par le gouvernement | |
| Philippines | |
| Maria Ressa | |

|  |
| --- |
| Il n’y a probablement aucun site d’information ou aucun·e journaliste ayant été aussi constamment harcelé·e, intimidé·e et ciblé·e par le gouvernement dans l’histoire récente des Philippines que *Rappler* et sa rédactrice en chef Maria Ressa, et cela dans un contexte de dégradation des droits humains dans le pays depuis 2016.  Maria Ressa et ses collègues travaillant chez *Rappler* font face à de nombreuses actions en justice et enquêtes, y compris pour infractions fiscales et pour violations de l’interdiction du contrôle étranger des *mass medias*. Depuis des années, *Rappler* critique régulièrement le président Rodrigo Duterte et son gouvernement, en publiant des enquêtes détaillées sur les milliers de cas d’exécutions extrajudiciaires de personnes pauvres et marginalisées commises par la police et par des personnes armées non identifiées pendant les opérations de la «Guerre contre la drogue».  Le 15 juin 2020, Maria Ressa et l’ancien journaliste de *Rappler*, Rey Santos Jr, ont été déclaré·e·s coupables de diffamation en ligne, devenant ainsi les premiers·ères journalistes condamné·e·s pour ce délit. Ils risquent de six mois et six ans de prison. Le verdict se fonde sur un reportage critique que Rey Santos Jr a publié le 29 mai 2012, soit des mois avant l’entrée en vigueur de la Loi de la République 10175 ou Loi sur la prévention de la cybercriminalité, une loi qui punit la diffamation en ligne et au nom de laquelle les deux journalistes ont été condamné·e·s.  Le 1er juin 2021, un tribunal local a classé la deuxième accusation pour diffamation en ligne contre Maria Ressa à la suite du retrait de la plainte. Maria Ressa fait encore face à huit procédures pénales dans plusieurs tribunaux: deux pour diffamation en ligne et six pour infractions fiscales. Il est important de continuer à agir en sa faveur pour mettre fin aux accusations et aux autres formes de harcèlement contre Maria Ressa et *Rappler*. |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais, tagalog ou français **au ministre de la Justice des Philippines**. Demander au ministre d’abandonner immédiatement toutes les accusations contre Maria Ressa et ses collègues de *Rappler*, ainsi que de respecter, protéger, encourager et appliquer le droit à la liberté d’expression et la liberté de la presse dans les règles et en pratique. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Monsieur le ministre |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>  ⮡ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page. |
|  |
| **🡪** **Taxe postale:** CHF 2.00 |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Ministre de la Justice / Justice Ministry M. Menardo I. Guevarra Department of Justice, Philippines Padre Faura Street Ermita, Manila 1000 Philippines  E-mail : [communications@doj.gov.ph](mailto:communications@doj.gov.ph) ; [osecmig@gmail.com](mailto:osecmig@gmail.com)  Fax : (632) 8526-2618 | Ambassade de la République des Philippines Kirchenfeldstrasse 73-75 3005 Berne  Fax: 031 352 26 02 E-mail: [info@philembassyberne.ch](mailto:info@philembassyberne.ch) ; [berne.pe@dfa.gov.ph](mailto:berne.pe@dfa.gov.ph) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Août 2021 |
| Un mineur condamné pour sa participation à des manifestations | |
| Bahreïn | |
| Kameel Juma Hasan | |

|  |
| --- |
| Kameel Juma Hasan est un lycéen bahreïnite âgé de 18 ans. Condamné pour 15 cas différents depuis 2019, il purge ainsi une peine totale de 28 ans de prison. Toutes les condamnations sont basées sur de fausses accusations concernant sa participation à des manifestations de l’opposition et issues de procès caractérisés par des violations flagrantes de son droit à un procès équitable.  Kameel Juma Hasan était mineur lorsque toutes ces accusations ont été portées contre lui, mais il a été traité comme un adulte. Il est actuellement détenu au centre correctionnel et de réinsertion pour mineurs de Dry Dock. Dans le cadre de la dernière poursuite à son encontre, il a été jugé le 26 avril 2020 avec 38 coaccusé·e·s, dont 13 autres mineur·e·s, qui ont également été traité·e·s comme adultes par le système de justice pénale.  Amnesty International estime que ces cas multiples et ces peines fixées à plusieurs décennies sont des représailles contre l’activisme de Kameel Juma Hasan et celui de sa mère, Najah Ahmed Yusuf. Ils s’inscrivent dans une vaste vague de répression qui, entre autres, cible les membres de familles des militant·e·s.  Le 14 février 2021, le roi a ratifié la Loi n°4 de 2021 sur la promulgation de la Loi de justice correctionnelle pour les enfants et leur protection contre les mauvais traitements. Elle entre en vigueur en août 2021. Selon cette nouvelle disposition, toute personne ayant commis un délit avant l’âge de 18 ans sera considérée comme un·e enfant et sera jugée en tant que tel·le par les tribunaux pour mineur·e·s.  Une pression internationale suffisante pourrait permettre de pousser les autorités à ordonner l’annulation des charges et des peines qui ont été émises contre Kameel Juma Hasan lors de procès injustes de 2017 à 2020 ainsi que l’abandon de toute charge en cours à son encontre. |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais, arabe ou français **au roi du Bahreïn Salman Hamad bin ‘Issa Al Khalifa** pour qu’il ordonne la libération immédiate de Kameel Juma Hasan et l’annulation des peines et des charges émises à son encontre lors de procès injustes de 2017 à 2020 ainsi que l’abandon de toute charge en cours à son égard. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Votre Majesté |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>  ⮡ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page. |
|  |
| **🡪 Taxe postale:** Bahreïn: CHF 2.00 **/** France: CHF 1.50 |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Cheikh Hamad bin ‘Issa Al Khalifa Office of His Majesty the King P.O. Box 555 Rifa’a Palace, al-Manama Bahrain  Fax : +973 1766 4587 | Ambassade du Royaume de Bahreïn Place des Etats-Unis 3bis F-75116 Paris France  Fax: 00331 / 47 20 55 75 E-mail: [ambassade@ambahrein-france.com](mailto:ambassade@ambahrein-france.com) ; [paris.mission@mofa.gov.bh](mailto:paris.mission@mofa.gov.bh) |

Expéditeur·rice:

Ministre de la Justice

M. Menardo I. Guevarra

Department of Justice, Philippines

Padre Faura Street

Ermita, Manila 1000

Philippines

Lieu et date :

Concerne : Maria Ressa

Monsieur le ministre

La rédactrice en chef Maria Ressa et d’autres personnes travaillant chez *Rappler* font face à de nombreuses actions en justice et enquêtes, y compris pour infractions fiscales et pour violations de l’interdiction du contrôle étranger des *mass medias*. Depuis des années, elles sont constamment harcelées, intimidées·et ciblées par le gouvernement.

Le 15 juin 2020, Maria Ressa et l’ancien journaliste de *Rappler*, Rey Santos Jr, ont été déclaré·e·s coupables de diffamation en ligne, devenant ainsi les premiers·ères journalistes condamné·e·s pour ce délit. Ils risquent entre six mois et six ans de prison. Le verdict se fonde sur un reportage critique que Rey Santos Jr a publié le 29 mai 2012, soit des mois avant l’entrée en vigueur de la Loi de la République 10175 ou Loi sur la prévention de la cybercriminalité, une loi qui punit la diffamation en ligne et au nom de laquelle les deux journalistes ont été condamné·e·s.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le ministre, d’abandonner immédiatement toutes les accusations contre Maria Ressa et ses collègues de *Rappler*.**

**De plus, je vous demande de respecter, protéger, encourager et appliquer le droit à la liberté d’expression et la liberté de la presse dans les règles et en pratique.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le ministe, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République des Philippines, Kirchenfeldstrasse 73-75, 3005 Berne

Fax: 031 352 26 02 / E-mail: info@philembassyberne.ch ; berne.pe@dfa.gov.ph

Expéditeur·rice:

Cheikh Hamad bin ‘Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555

Rifa’a Palace, al-Manama

Bahrain

Lieu et date :

Concerne : Kameel Juma Hasan

Votre Majesté

C’est avec inquiétude que j’ai appris le sort de Kameel Juma Hasan, un lycéen âgé de 18 ans:

Condamné pour 15 cas différents depuis 2019, il purge actuellement une peine totale de 28 ans de prison. Toutes les condamnations sont basées sur de fausses accusations concernant sa participation à des manifestations de l’opposition et issues de procès caractérisés par des violations flagrantes de son droit à un procès équitable.

Kameel Juma Hasan était mineur lorsque toutes ces accusations ont été portées contre lui, mais il a été traité comme un adulte.

Il est actuellement détenu au centre correctionnel et de réinsertion pour mineur·e·s de Dry Dock.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande d’ordonner la libération immédiate de Kameel Juma Hasan et l’annulation des peines et des charges émises à son encontre lors de procès injustes de 2017 à 2020 ainsi que l’abandon de toute charge en cours à son égard.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Votre Majesté, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Royaume de Bahreïn, Place des Etats-Unis 3bis, F-75116 Paris, FRANCE

Fax: 00331 / 47 20 55 75 / E-mail: ambassade@ambahrein-france.com ; paris.mission@mofa.gov.bh